

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 30.11.2022  
Convocation faite  
Le 14.12.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 20 décembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** Mme Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à Mme Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération  
N°2022-12-237**

**Participation pour le  
financement au  
raccordement à  
l'assainissement collectif  
« assimilés domestiques »  
(annexe)**

Vu sa délibération n°2021-09-184 du 14 septembre 2021 instaurant la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC), dite domestique, pour un montant de 420,00 €,

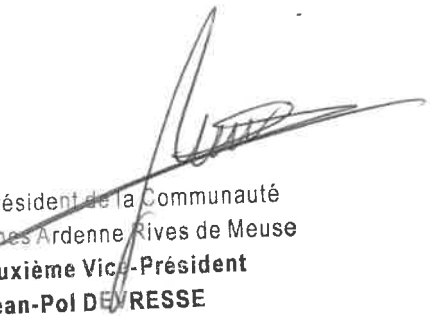
Considérant l'approbation du Conseil d'Administration de la Régie de l'Assainissement, réuni le 26 juillet 2022, des conditions d'instauration de la PFAC pour les locaux à usage commercial ou les ZAC,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **instaure** la mise en place de la PFAC « assimilé domestique » sur le territoire de la Communauté,
- \* **fixe** le montant de la PFAC « assimilé domestique » à même hauteur que la PFAC domestique, soit 420,00 €,
- \* **décide**, pour certaines installations ou établissements particuliers, de type industriel, lotissement, ..., de suivre l'avis du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'Assainissement pour fixer la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif de ces établissements ou installations particuliers,
- \* **décide** d'appliquer les mêmes conditions de révision que la PFAC domestique, soit une révision annuelle indexée sur l'indice des prix à la consommation,
- \* **décide** de confier à la Régie Intercommunale de l'Assainissement, le traitement et la facturation aux pétitionnaires,
- \* **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Deuxième Vice-Président  
Jean-Pol DEVERRESSE

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

Membres du Conseil  
d'Administration en  
exercice : 19  
EFFECTIF LEGAL : 19

Membres présents : 12  
Membres votants : 16  
Pour : 16  
Abstention :  
Contre :

Certifié affiché à la  
porte du siège de la  
Régie :  
Le

Convocation faite le  
Le 15 juin 2022

**OBJET :**

**A 2022-07-001 : Participation pour le Financement au  
raccordement à l'Assainissement Collectif (PFAC) « assimilés  
domestiques ».**

Sur proposition du Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, dans sa version en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012,

**Considérant que :** L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de proposer la mise en place de la PFAC « assimilé domestique » à la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse, seule autorité compétente pour l'instauration de cette taxe.
- **ACCEPTE**, la création de la PFAC « assimilés domestiques »

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil  
d'Administration de la Régie Intercommunale de  
l'Assainissement**

**Séance du 26 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 26 juillet 2022 à 10 h 00, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de l'Assainissement, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Mairie de Vireux Molhain, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Daniel DURBECQ, Président

Etaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude GRAVIER, Isabelle BODART, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Bernard DEKENS, Jean-Pol DEVRESSE, Mme Virginie ROGISSARD, André ESCOBAR, Jean Marc LEVENT, Michel COLCY

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA, Bernard DEFORGES, Fabien PRIGNON

M. Richard DEBOWSKI donne pouvoir à Monsieur Daniel DURBECQ

M. Sebastien PAULET donne pouvoir à Monsieur Hervé FRANCOTTE

M Philippe RAVIDA donne pouvoir à Monsieur Jean-Pol DEVRESSE

M. Jean-Claude JACQUEMART donne pouvoir à Monsieur Bernard DEKENS